

**COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 MARS 2022 – 19h00
MAIRIE DE VILLEREVERSURE**
(convocation faite le jeudi 24 mars 2022)

Président : M. Jordan GIRERD

Présents :

Mesdames Danielle GUILLERMIN, Raphaële FRISON, Marianne BREVET, Cécile PIERRE, Chrystèle COURTHIAL, Marie-Pierre CHANEL ;

Messieurs Jordan GIRERD, Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR ;

Excusés :

Madame Céline AZNAR ;

Messieurs Daniel GAMEIRO, Frédéric WALLE, Mathias LAUGIER, Kévin FLAMANT ;

Absents : /

Pouvoirs :

- M. Daniel GAMEIRO à Jérôme CHURLET
- M. Frédéric WALLE à Mme Marianne BREVET
- Mme Céline AZNAR à Mme Cécile PIERRE
- M. Mathias LAUGIER à M. Jordan GIRERD
- M. Kévin FLAMANT à Mme Danielle GUILLERMIN

Secrétaire de séance : Mme Danielle GUILLERMIN

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 28/02/2022 et 07/03/2022	<p>Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire, approuve à l'unanimité les comptes rendus des séances du 28 février 2022 et 07 mars 2022 et passe à l'ordre du jour.</p>
BUDGET PRIMITIF – VOTE BUDGET 2022	<p>M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022.</p> <p>Certaines dépenses liées à l'énergie ont été revues à la hausse comme le carburant, fioul, etc. mais M. le Maire précise que des mesures sont prises pour minimiser les coûts en lien avec le personnel communal et l'équipe enseignante pour l'école. Des audits seront effectués dans l'année pour faire un point sur les pertes de chaleur des différents bâtiments communaux.</p> <p>Dans ce budget 2022, il a été privilégié la hausse des dépenses, vu le contexte international.</p> <p>Les projets pour l'année 2022 seront officiellement votés durant la prochaine</p>



	<p>réunion du conseil municipal.</p> <p>M. le Maire propose à l'assemblée d'adopter ce budget.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>ADOpte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022, comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="539 510 1337 810"> <tr> <td>Section de fonctionnement Dépenses</td> <td>-</td> <td>1 280 481,00 €</td> <td rowspan="2">En équilibre</td> </tr> <tr> <td>Section de fonctionnement Recettes</td> <td>-</td> <td>1 280 481,00 €</td> </tr> <tr> <td>Section d'investissement Dépenses</td> <td>-</td> <td>569 102,00 €</td> <td rowspan="2">En suréquilibre</td> </tr> <tr> <td>Section d'investissement Recettes</td> <td>-</td> <td>778 911,00 €</td> </tr> </table> <p>AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.</p>	Section de fonctionnement Dépenses	-	1 280 481,00 €	En équilibre	Section de fonctionnement Recettes	-	1 280 481,00 €	Section d'investissement Dépenses	-	569 102,00 €	En suréquilibre	Section d'investissement Recettes	-	778 911,00 €
Section de fonctionnement Dépenses	-	1 280 481,00 €	En équilibre												
Section de fonctionnement Recettes	-	1 280 481,00 €													
Section d'investissement Dépenses	-	569 102,00 €	En suréquilibre												
Section d'investissement Recettes	-	778 911,00 €													
<p style="text-align: center;">TAUX D'IMPOSITION 2022 - VOTE</p>	<p>M. le Maire informe à l'assemblée que compte-tenu de la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités n'ont plus à délibérer sur le taux de celle-ci.</p> <p>En revanche, il convient de se prononcer sur les taux pour le foncier bâti et non bâti.</p> <p>M. le Maire rappelle les taux en vigueur :</p> <table border="1" data-bbox="523 1299 1327 1491"> <thead> <tr> <th>Taxes</th> <th>Taux votés 2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe foncière (bâti)</td> <td>29,17% (taux communal de 15,20% + taux départemental de 13,97%)</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière (non bâti)</td> <td>48,10%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Et propose de ne pas les augmenter pour l'année 2022.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>DECIDE de maintenir les taux votés en 2021, pour l'année 2022.</p> <p>AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.</p>	Taxes	Taux votés 2021	Taxe foncière (bâti)	29,17% (taux communal de 15,20% + taux départemental de 13,97%)	Taxe foncière (non bâti)	48,10%								
Taxes	Taux votés 2021														
Taxe foncière (bâti)	29,17% (taux communal de 15,20% + taux départemental de 13,97%)														
Taxe foncière (non bâti)	48,10%														
	<p>Le Maire soumet au vote du Conseil Municipal les montants des subventions attribuées aux associations pour l'année 2022 :</p>														

**SUBVENTION
AUX
ASSOCIATIONS –
ANNEE 2022**

ADAPEI	100,00 €	CLUB DE L'AMITIE	190,00 €
ADMR	400,00 €	ECHO DU SURAN	1 000,00 €
AGEK	100,00 €	FCHR	550,00 €
AVAL	250,00 €	LEON BERARD	70,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	200,00 €	MAISON DE LA MUSIQUE	3 925,00 €
CERCLE BOULISTE	170,00 €	PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
STE DE CHASSE	140,00 €	ADAG - CLIC	100,00 €

Il est prévu de revoir la procédure d'octroi des subventions à partir de 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les montants des subventions aux associations pour l'année 2022, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**POINTS SUR LES
COMMISSIONS -
QUESTIONS
DIVERSES**

Commission « **Communauté éducative** » :

- Le service cantine fonctionne bien, pas de remontés. Quelques arrêts maladie mais nous arrivons à gérer les repas.

Commission « **Cadre de vie** » :

- Réunion le 28 avril à 17h00 pour un temps de parole entre collégiens et lycéens pour avoir leurs avis sur la commune, les points forts et les points faibles,
- Randonnée : balisage des chemins de randonnées terminés le 12 mars 2022. Il faut maintenant faire un topoguide.

Commission « **CCAS** » :

- Inter-CCAS : réunion le 06 avril 2022 pour la manifestation des radeaux sur le Suran, pour sélectionner les participants,
- Abri Kili : de nouveau, il y a eu un vol de livre et il y a souvent des déchets déposés dans l'abri. Le devenir de cet espace sera discuté lors d'une réunion de l'AVAL.

Commission « **Travaux / Infrastructure / Environnement** » :

- Les travaux de la nouvelle station d'épuration commenceront le 18 avril,
- Les travaux sur la route de Mabertin reprendront vers le 15 avril pour l'eau potable,
- Les travaux sur la route de Bourg se déroulent pour le mieux,
- Fibre optique : l'installation des poteaux se poursuit. La fibre sera effective sur la commune en fin d'année 2022,
- Lavoir de Valuisant : en attente de la clôture.

Questions diverses :

Mme Marianne BREVET :

- Une réunion avec l'ADMR a eu lieu la semaine passée,
- Le panneau du permis de construire de la micro-crèche a été posé,
- Une réunion des salariés de l'ADMR est prévue courant juin 2022 pour favoriser les échanges et la cohésion d'équipe suite au contexte sanitaire depuis 2020,
- Est-il possible de faire un marquage au sol à l'intersection de la route de Neuville et de la route de Bourg vers le Crédit Agricole pour éviter les accrochages de véhicules ? La question sera posée au Département dès que possible,
- Sur la route de Neuville, il y a des priorités à droite mais non respectées, pouvons-nous faire quelque chose ? C'est en cours avec le Département pour une possible implantation de signalisation rappelant la priorité à droite sur cet axe,

Mme Cécile PIERRE :

- Au bout du chemin de randonnée qui monte à Grand-Corent, il y a une table de pique-nique et une table d'orientation qui sont en mauvais états. Si le matériel est à nous, pouvons-nous le nettoyer et le remettre à la disposition du public ? Effectivement, cet espace appartient bien à la commune mais n'est plus nettoyé étant donné qu'il y a eu dans le passé de nombreuses dégradations. Cependant, nous allons demander à l'employé communal de le nettoyer et de voir si cet espace de détente sera de nouveau dégradé ou non à l'avenir.

M. Nicolas CLAIR :

- SR3A : une réunion a eu lieu le 16 mars 2022 en mairie pour le réaménagement des berges du Suran dont le budget sera réévalué suite à la hausse du prix des carburants. Une enquête publique sera déposée en mairie courant avril et normalement les travaux débiteront en juillet 2022 et se termineront vers octobre/novembre 2022. Le projet sera représenté devant le conseil municipal,
- Opération « Nettoyons la nature » le 02 avril à 08h30 en mairie.

M. Jordan GIRERD :

- Venue de M. le Député, Jean LASSALLE, candidat à la présidentielle, sur la commune le 1^{er} avril 2022. Il sera présent de 16h30 à 18h30 à Noblens,
- ORGANOM : ils proposent des verres en plastiques durs, la commune en a commandé pour les manifestations,
- Comité des fêtes : assemblée générale le vendredi 1^{er} avril à 19h00 à la salle des fêtes,
- Pizzaiolo : la commune va autoriser le pizzaiolo du dimanche soir à revenir également le jeudi soir en attendant la venue d'un nouveau food truck,
- Un projet de composteur pour la cantine scolaire est en cours, en lien avec Grand Bourg Agglomération,
- Le club des boules est à la recherche d'un congélateur car le leur ne

fonctionne plus,

- PLU : l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain à terminer d'analyser les offres du marché public et les ont présentés lors d'une réunion en mairie. Une rencontre est prévue le 09 mai 2022 en mairie pour rencontrer les entreprises qui ressortent de l'appel d'offre,
- Une rencontre pour un moment de convivialité entre conseillers et époux/épouses est prévue courant mai 2022, peut-être le 07 mai. A rediscuter plus tard.



SEANCE LEVEE A 20h20

CONVOCATION DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

👉 Lundi 02 mai 2022 à 19h00

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
Jordan GIRERD		Daniel GAMEIRO (pouvoir donné à Jérôme CHURLET)	
Danielle GUILLERMIN		Céline AZNAR (pouvoir donné à Cécile PIERRE)	
Jérôme CHURLET		Cécile PIERRE	
Raphaële FRISON		Chrystèle COURTHIAL	
Nicolas CLAIR		Mathias LAUGIER (pouvoir donné à Jordan GIRERD)	
Marianne BREVET		Marie-Pierre CHANEL	
Frédéric WALLE (pouvoir donné à Marianne BREVET)		Kévin FLAMANT (pouvoir donné à Danielle GUILLERMIN)	